

.....*LES RENCONTRES* *DE L'OZP*.....

OZP

Association

Observatoire des zones prioritaires

20, rue Henri Barbusse - 92230 GENNEVILLIERS

01 47 33 17 93

mel : ozp.ass@wanadoo.fr

site : <http://www.association-ozp.net>

n° 26 - mai 2001

Élèves Tsiganes et Voyageurs et dispositif d'éducation prioritaire

Compte-rendu de la réunion publique du 22 mai 2001

Le dispositif d'éducation prioritaire ZEP et REP a pour but la réussite scolaire des élèves habitant des territoires particulièrement défavorisés. Les terrains de stationnement pour Tsiganes et Voyageurs sont des lieux d'exclusion caractérisés. Mais les ZEP et les REP sont généralement basés sur le périmètre scolaire d'un collège, bien plus vaste, donc, que celui d'un terrain de stationnement. Les enseignants accueillant des élèves Tsiganes et Voyageurs sont très éparpillés et souhaitent souvent être associés au dispositif prioritaire.

Pourquoi cette réunion de l'OZP ?

La scolarité des élèves Tsiganes et Voyageurs est suivie par un ensemble d'enseignants de l'Éducation nationale depuis longtemps : des postes particuliers, des échanges entre les enseignants, des publications, des universités d'été... existent, montrant l'attachement du service public à cette question, même si le travail restant à faire est immense. Également, des associations à caractère laïc ou religieux, des partenaires, publics et privés, travaillent en ce sens. L'OZP, pour sa part, n'a ni l'intention ni les moyens de prendre une part à ces travaux. En organisant cette réunion, il ne cherchait qu'à faire le point sur l'articulation, quand elle existe, entre dispositif prioritaire et scolarité de ces élèves.

Le choix de Clermont-Ferrand, exceptionnel puisque la plupart des réunions de l'OZP se déroule à Paris, s'explique par la présence dans le Puy-de-Dôme d'un « REP Voyageurs » unique en France. Pour répondre à la question initiale, aucun autre lieu ne pouvait donc être meilleur. Elisabeth Perrin, chargée de cette question au CEFISEM d'Auvergne a permis l'organisation de la réunion avec quelques adhérents locaux de l'OZP et grâce à l'accueil particulièrement chaleureux de la ZEP de la Charme et de son collègue que dirige Monsieur Paul Bimbard. Nous les remercions vivement.

Le « REP Voyageurs » du Puy-de-Dôme

Les Voyageurs sont, dans le Puy-de-Dôme, nombreux : 800 familles stationnant sur 70 communes, soit 5 500 à 6 000 personnes dont environ 2 500 enfants de moins de 16 ans. Sédentaires, semi-sédentaires ou petits-circulants, ils sont 2 500 Yéniches, 3 000 Manouches et 300 Gitans d'origine espagnole.

Une enquête de l'Inspection académique, en 1995, montrait que près de la moitié des enfants étaient peu ou pas scolarisés avant et après l'école élémentaire, alors que ce département mène depuis très longtemps des actions dans ce domaine, ayant innové dans les années 70 avec la classe itinérante.

1 – Un réseau

Après avoir donné ces indications, *Madame Dominique Legrand*, responsable du REP Voyageurs et principale du collège de Volvic, précise que le terme « réseau » employé depuis 1998 dans l'éducation prioritaire correspond en général à un territoire, telles que sont les zones d'éducation prioritaires. Ici, la notion de REP doit être comprise dans un tout autre sens, celui de répartition des éléments d'une organisation en différents points. Si l'unité géographique a ses limites, le département, l'implantation des points (les collèges) est fonction de la présence des Voyageurs.

Ce réseau concerne le second degré seulement, ce qui peut apparaître curieux.

L'explication réside dans le choix qui a été fait de porter les efforts sur le second degré : les résultats de scolarisation et d'adaptation dans le premier degré, sans être parfaits, étaient raisonnables alors que les collèges apparaissaient encore très loin des objectifs légaux comme de la préoccupation des familles. L'énergie devait donc se centrer sur ce niveau : la mobilisation de 7, puis de 9 et bientôt de 10 collèges avait plus de chances de réussir si c'était d'abord une « affaire » de professeurs de collèges. Dans la pratique, les liens avec le premier degré donnent au réseau un fonctionnement interdégradés logique et plus cohérent.

2 – Un contrat

Les documents distribués montrent l'énorme travail déjà accompli : comme dans d'autres ZEP ou REP (mais hélas une minorité seulement) on y voit explicitement le lien entre les axes du contrat de réussite et les pratiques pédagogiques quotidiennes. Axes et déclarations d'intention ne se suffisent pas à eux-mêmes, on y indique qui fait quoi, où et avec quels élèves. De ce point de vue, ce dossier pourrait servir dans les IUFM et dans les formations continues de coordonnateurs et responsables de REP.

Les axes ne surprendront pas :

- 1°) Assurer en priorité la maîtrise de la langue orale et écrite et recentrer les projets d'établissement autour de l'appropriation des compétences de base. Donc mettre la priorité sur la maîtrise de la lecture et de l'écriture.
- 2°) Renforcer l'éducation à la citoyenneté et la mettre en place dans les chartes de vie scolaire, les codes des droits et devoirs. Donc favoriser l'intégration.
- 3°) Améliorer l'accompagnement des enseignants et créer les conditions d'un pilotage plus performant. Donc former les enseignants et autres personnels.

190 élèves sont concernés par le dispositif REP (à souligner que d'autres élèves enfants du Voyage sont scolarisés de façon ordinaire, complètement intégrés dans le cursus scolaire) : ils trouvent petit à petit des collèges plus ouverts, c'est à dire avec un enseignement spécifique pour eux mais à visée normale. Si des aménagements, des adaptations, des dérogations aux habitudes existent, ce n'est que provisoire, la scolarité normale étant la fin clairement annoncée. Mais les chemins de l'intégration sont variables, lents ou rapides, aisés ou pénibles, par groupes, familiaux ou individuels... il faut constamment se repositionner, reprendre les règles établies pour qu'elles soient applicables... le travail est perpétuel et, de ce fait, particulièrement usant. Mais les évaluations montrent des avancées sur le long terme dans le sens des axes du contrat de réussite.

3 – Une formation

La formation est centrale : les professeurs de ces collèges n'ont pas choisi leur poste en fonction de ces élèves ou n'ont pas été nommés là pour cette raison. La scolarité des élèves Tsiganes et Voyageurs présente des particularités culturelles extrêmement fortes qui peuvent bousculer n'importe qui, les professeurs aussi, bien entendu. Il n'y a pas eu de rejet du corps enseignant, ce qui est déjà positif. À partir de là, la formation qui se développe permet à une partie des professeurs de mieux comprendre les réalités et les enjeux. Petit à petit les mentalités évoluent. C'est évidemment lent, tant la distance culturelle est grande (ne souligne-t-on pas souvent la proximité culturelle qui apparaît avec les populations immigrées quand on travaille avec des Tsiganes !). En 2001, les équipes pédagogiques des collèges du REP Voyageurs peuvent affronter les difficultés qui se présentent.

Celles-ci sont grandes car il ne suffit pas de scolariser, reste à assurer la maîtrise de la langue et à intégrer socialement. Le travail d'adaptation déjà mené aboutit à ce constat que les élèves en difficulté n'appartenant pas à la catégorie « Voyageurs » trouvent une pédagogie plus souple dont ils profitent. Ainsi, au-delà de la charge que cette scolarisation particulière présente, c'est tout le collège qui profite des pédagogies adaptées.

4 – De l'école itinérante au collège

L'inspection académique, qui a créé ce REP sous la responsabilité de M. Delaunay, IA-IPR AIS du Puy-de-Dôme, (très mobilisé pour permettre l'aboutissement de ce travail), reste très attentive au fonctionnement et aux résultats. Les cycles 3 des écoles concernées travaillent de concert pour préparer à l'entrée au collège de façon à changer les habitudes des familles pour lesquelles la scolarité obligatoire se terminait à l'issue du cours moyen. « L'école itinérante », structure particulière qui comporte 3 postes d'enseignants spécialisés et scolarise des enfants de 3 à 7 ans dans deux camions-écoles pour les intégrer ensuite dans des maternelles et élémentaires ordinaires, complète le dispositif avec 4 autres enseignants nommés dans des écoles où se trouvent beaucoup d'enfants Voyageurs. Ces personnes constituent le Réseau premier degré partenaire du Réseau des collèges.

5 – Trois REP et un REP « Voyageurs »

Le dispositif d'éducation prioritaire proprement dit est peu développé dans le Puy-de-Dôme puisque les quartiers en grande difficulté y sont, heureusement, rares. L'OZP, qui dénonce l'extension absurde de la carte des ZEP et REP dans certaines académies, ne saurait qu'approuver cette modération. La liaison entre dispositif prioritaire départemental et ce REP Voyageurs est plus institutionnelle que réelle car les Voyageurs ne sont pas présents dans les trois autres REP. De plus, l'histoire des ZEP et REP d'Auvergne est distincte de celle des adaptations académiques et départementales, plus anciennes, pour les Voyageurs. Mais ce département a utilisé avec efficacité le concept de REP pour forcer une continuité de non-scolarisation dans le second degré d'élèves pour qui une certaine réussite scolaire est en enjeu bien plus important encore que pour d'autres.

D'autres réponses dans d'autres académies

- Quelques indications sont données sur une ZEP de l'académie de Toulouse où sont scolarisés de nombreux Voyageurs et se trouve, de fait, spécialisée dans ce domaine, et sur les efforts de l'académie de Lyon, sans lien direct avec le dispositif prioritaire, si ce n'est le rattachement des questions de formation au Centre Michel Delay qui, par ailleurs, assure les formations des acteurs de ZEP et REP.
- *Josiane Michion-Agueff*, chargée de ces questions pour l'académie de Créteil, présente à cette réunion, indique que, pour sa part, les élèves Voyageurs ne sont pas considérés comme relevant du dispositif prioritaire. Le premier motif est géographique, en raison de l'éparpillement. Mais d'autres raisons, plus générales, font que le problème n'est pas posé. Pourtant, à Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, les collègues en charge de ces scolarités particulières aimeraient leur intégration dans le dispositif prioritaire. La mise en place d'un réseau, au sens où on l'entend à Clermont-Ferrand, lui semble tout à fait intéressante. Elle indique que des projets de formation à peu près semblables à ceux qui ont été décrits ici sont en cours d'organisation dans son académie.
- *Jean-Claude Macret*, qui occupe pour le département du Val-d'Oise le poste de coordonnateur spécialisé « enfants du Voyage » a préparé, avec ses collègues du Groupe de pilotage départemental, un document qui est distribué : on y lit une description de la situation départementale et une série de réflexions générales : la description indique que les enfants du Voyage sont souvent scolarisés en ZEP ou REP, non par choix de leur part ou de celle de l'institution mais par la géographie. Le résultat en est positif puisque les équipes y sont plus réceptives aux adaptations nécessaires, mais il n'en demeure pas moins une grande difficulté à l'entrée au collège (à propos duquel ils donnent une explication générale qui relève de l'histoire des mentalités dans ce milieu). La réflexion porte sur les différences et les ressemblances entre publics « Voyageurs » et « ZEP ». Il en ressort une étude intéressante où l'on note entre autres :
 - Du point de vue sociétal, élèves Voyageurs et de ZEP appartiennent à des catégories de statuts précaires et sont exclus, mais cette exclusion n'est pas ressentie de la même façon par les uns et par les autres.
 - Du point de vue socio-pédagogique les uns et les autres sont éloignés de la culture scolaire normative, mais pour les Voyageurs cette distance est revendiquée et magnifiée alors que pour les autres elle est source de souffrance, chez les parents, et de déni, chez les adolescents, sauf dans certains sous-groupes comme des familles africaines cultivées.
 - Du point de vue pédagogique, ressemblance pour la fragilité devant les ruptures (CM2 / 6^e par exemple) mais effets différents (déscolarisation pour les Voyageurs, échec scolaire pour les élèves

de ZEP) : il convient d'être attentif à cela pour tous et de veiller à ce qu'au collège il y ait toujours un seul référent, même si plusieurs professeurs interviennent.

Spécificité, certes, mais jusqu'où ?

Des différentes questions examinées pendant le débat, celle de la spécificité d'une scolarité particulière a été la plus discutée. Non dans son existence car chacun savait bien qu'une école ou un collège totalement normatif était excluant, mais dans sa forme.

- L'exemple donné d'une SEGPA de ZEP dans l'académie de Nice où sont scolarisés les élèves Voyageurs du secteur a été l'occasion du rappel de l'histoire locale, celle du Puy-de-Dôme : une SEGPA qui avait pris cette fonction de façon « officielle » se voyait devoir accueillir tous les Voyageurs des alentours jusqu'à ce qu'on arrête ce mouvement. Alors, des revendications d'implantations multiples de SEGPA se firent jour, de façon à se débarrasser de la question sur un dispositif où les contraintes sont moindres. Mais les élèves Voyageurs, sauf exception, ne répondent pas aux critères d'admission en SEGPA et, de plus, les métiers auxquels on prépare les élèves dans ces structures n'ont rien à voir à ce qui est désiré et possible pour les élèves Voyageurs.

La solution a donc été d'intégrer en classe ordinaire avec des modalités particulières, par exemple à 2/3 de temps, le dernier tiers étant assuré par un enseignant spécialisé. La spécificité ne doit pas entraîner la mise à part.

- De même pour le premier degré, on cite ici des classes spécialisées sur les terrains de Voyageurs, structures supprimées désormais dans le Puy-de-Dôme ainsi que, par exemple, dans les académies de Versailles et de Créteil. Il existe un réseau (non pas un REP) d'enseignants 1^{er} degré « enfants du Voyage » mais exerçant dans des écoles ordinaires et bénéficiaires d'une formation particulière (3 fois 2 jours par an).

- La coordination avec les autres services publics est une nécessité pour les Voyageurs (si on réussit l'accueil sur les terrains, on aide la réussite en classe, et inversement) comme elle l'est pour les ZEP. Le travail partenarial avec la préfecture est donc important : on le constate dans le Puy-de-Dôme, dans les Yvelines et ailleurs. Quand l'Éducation nationale assume ses responsabilités, elle trouve des partenaires qui vont l'aider. Au-delà, même : il est ainsi souligné que dans deux programmes électoraux du printemps 2001, dans ce département, l'accueil des gens du Voyage était indiqué comme objectif du candidat. On voit que la conscience publique avance, bien que la distance à parcourir pour l'égalité soit encore immense.

- Les interventions des professeurs et aides-éducateurs travaillant dans le « REP Voyageurs » montrent à la fois la gravité des problèmes posés, le désarroi au moment de leur découverte, mais aussi l'évolution qui s'opère, la prise de conscience de l'inéluctabilité de la scolarisation en collège des Voyageurs, le souhait que l'accueil se fasse au mieux et que les résultats s'approchent de la normalité par une attention aux réalités. Les professeurs soulignent l'importance décisive des aides-éducateurs dans ce travail d'accompagnement des élèves dans le quotidien du collège.

L'éducation prioritaire est-elle ici nécessaire ?

On conclut à la diversité des solutions : dispositif prioritaire ou non, la question est de parvenir à ce que les élèves Tsiganes et Voyageurs trouvent une école soucieuse de leur réussite.

Les caractères partenarial et interdegrés des ZEP et REP sont d'évidence nécessaires à une bonne scolarité des enfants du Voyage, mais le dispositif de zonage ne correspond pas souvent aux implantations effectives des gens du Voyage. On verra donc selon les départements ce qu'il convient de mettre en place.

Ce qui a été réalisé dans le Puy-de-Dôme apparaît utile. D'autres formules institutionnelles sont également possibles. L'essentiel est d'être préoccupé par l'enjeu et de rechercher la meilleure solution locale. Souhaitons que dans chaque département de France il y ait une telle recherche.

Compte rendu établi par Alain Bourgarel